

rons attentifs au suivi de ce dossier.

1.3 Question de M. Jean-Paul Procureur à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « troisième rapport pauvreté du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale »

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – En décembre 2005, le service de lutte contre la pauvreté publiait son troisième rapport intitulé « Abolir la pauvreté : une contribution au débat et à l'action politiques. » Ce rapport présentait 74 résolutions et plus de 200 propositions, dont certaines regardent les compétences de la Communauté française, telles que l'enseignement, la promotion de la santé, la culture ou le soutien à la parentalité. Dans ce dernier exemple, le rapport souhaite que davantage de moyens financiers soient alloués à la formation au sein de l'ONE afin d'atteindre les familles les plus touchées par l'exclusion. La résolution 23 du même rapport encourage le soutien à la famille en cas de placement des enfants. Il apparaît, en effet, qu'après un placement de longue durée, les enfants rentrent souvent chez eux sans bénéficier du moindre accompagnement.

Avez-vous pu, madame la ministre, identifier dans ce troisième rapport quelques propositions susceptibles d'être intégrées dans le programme d'action gouvernemental pour l'inclusion sociale, adopté en février 2005 et soumis à évaluation au début de cette année ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Je tiens à dire que le travail réalisé dans le cadre du rapport de lutte contre la pauvreté revêt une importance capitale dans notre société.

Si ce rapport de lutte contre la pauvreté est, au départ, une initiative du ministre fédéral de l'Intégration social, Christian Dupont, il doit obtenir l'adhésion de l'ensemble des niveaux de pouvoir. La lutte contre la pauvreté doit être portée tant par l'État fédéral que par les Communautés et les Régions, voire par les communes car, en la matière, l'activité de proximité est essentielle.

Comme vous l'avez souligné, ce n'est pas le premier rapport du genre. Déjà, lors de la mise sur pied du programme de ce gouvernement ou encore au moment de l'élaboration du contrat pour l'école, nous avons isolé des pistes avancées par le service de lutte contre la pauvreté.

Parmi les actions développées afin de démocratiser l'accès aux services de la Communauté

française, citons le travail mené sur les inégalités ou sur les taux d'encadrement des publics les plus défavorisés, la mise en place de classes passerelles pour les primo-arrivants, l'accès à la culture – notamment, l'accès gratuit aux musées –, « l'article 27 » ou encore les « chèques sport », en partenariat avec les ministres Eerdeken et Dupont.

En outre, les statistiques sur l'analphabétisme montrent que c'est au sein des publics les plus pauvres que le décrochage est le plus fréquent. Des programmes d'alphabétisation tels que celui que nous avons mis en place avec l'asbl « Lire et écrire » et divers autres acteurs, dont ceux de la promotion sociale, répondent à cette préoccupation. Il s'agit d'intégrer, dans l'action de la Communauté française, les conclusions des différents rapports sur la lutte contre la pauvreté.

Il faut faire plus et mieux. Le nouveau rapport met encore et toujours en évidence des poches de pauvreté et proposent des actions à développer. Sur cette base, il faut que, compétence par compétence, nous puissions identifier ce que nous pouvons apporter de plus.

Comme vous l'avez évoqué, il y a un travail à entreprendre au niveau de la prévention de la santé et de l'accueil de la petite enfance. Nous devons aussi agir pour préconiser une alimentation saine car c'est au sein des populations les plus pauvres que des failles existent.

Nous poursuivrons ce travail d'identification des domaines dans lesquels une action communautaire est nécessaire. C'est à chacun de nous, dans le cadre de ses politiques, qu'il appartient de traduire les recommandations de ce rapport.

Dans ce but, il faut tenir compte des priorités. Il ne faut pas nécessairement cumuler les actions mais les orienter davantage vers les publics précarisés. C'est le devoir de chaque ministre du gouvernement.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – Merci, madame la ministre-présidente. Je salue l'accent que vous mettez sur l'importance de la lutte contre la pauvreté au niveau communal.

Revenons aux mesures qui ont déjà été et peuvent encore être prises en Communauté française. Il est utile de rappeler, comme on le lit dans le rapport, que si les moyens existent, encore faut-il les utiliser. Force est de constater que les publics précarisés ignorent l'existence de telles mesures. Il faut imaginer de nouveaux moyens pour que les outils que nous créons soient effectivement utilisés.

Mme Marie Arena, ministre-présidente char-

gée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – C'est précisément la raison pour laquelle je pense que les communes ont un rôle primordial à jouer. En effet, les personnes qui vivent dans la pauvreté s'adressent au pouvoir communal parce qu'il est le plus proche. C'est souvent le premier interlocuteur. C'est pourquoi il est nécessaire d'avertir correctement les communes des différents dispositifs accessibles sur leur territoire afin de répondre au manque d'information des populations défavorisées.

Au niveau fédéral, la cellule pauvreté a associé des personnes qui connaissent la pauvreté à l'élaboration du programme et des actions politiques. Cela prend du temps parce qu'elles n'ont pas l'habitude d'être consultées mais leurs propositions sont très riches car elles répondent à des réalités de terrain et non à des stéréotypes théoriques. Cela correspond donc parfaitement à vos attentes.

M. le président.– Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions se termine à 10 h 30.*